

observée. Dans cette école située dans un quartier pauvre, les enfants sans retard scolaire accusent déjà un retard de taille : 17% ont une taille en deça du 3è percentile. En cas de retard scolaire, le pourcentage passe à 32.

M.E. GRUÉNAIS

SUMMARY : Malnutrition and Urbanization in Brazzaville (R.P. CONGO).

We have made an anthropometric study of 2400 students eight to twelve years old, all of whom were enrolled at the same class level (CE2, or the third year of primary school) in 18 different schools of Brazzaville.

Among the schools which cater to well to do families, their students' height for age and weight measurements correspond with the NCHS norms. However, the situation deteriorates when one examines students who come from the poorer neighborhoods. Between 15 and 22 percent of these students have a height which falls below the third percentile.

There is a marked difference between students who are of the normal age for their class and those who are older but in the same class. Three percent of the children born in 1976 have a height below the third percentile NCHS. This percentage is 13 for those who were born in 1975, increases to 18 percent when born in 1974, and jumps to 42 percent for births in 1973.

In order to test the validity of our assumption that there is a relationship between children who are old for their class and short for their age, we examined 1300 children in one school who were enrolled in five different grades (CP2 to CM2, or grades 1 to 5). The hypothesis was that the differences in academic level within one class were the same throughout the school. It was assumed that this applied to all 18 schools surveyed.

The stunting of growth, notably for those children born in 1976 (15 percent below the third percentile) consistently increases from one age level to another (25 percent below for children born in 1972). Parallel to this progression, academic retardation accumulates (22 percent of students born in 1975 and 71 percent born in 1972 had repeated the same class at least once).

After adjusting for academic retardation, this progression is no longer observed. In this school located in a poor section of the city, the children who were in their proper class for their age still showed a stunting of height : 17 percent had a height in the third percentile. Those who were old for their class showed a greater difference : 32 percent in the third percentile.

ORSTOM, Département D "Urbanisation et Socio-Systèmes Urbains",
Programme "Santé et Urbanisation à Brazzaville"

24 rue Bayard, 75008 PARIS

Introduction

Pour identifier des facteurs sociologiques influant sur l'état nutritionnel des enfants, nous avons mené une étude qui privilégiait une approche qualitative à partir de quelques cas de malnutrition aiguë: 15 enfants âgés de 3 mois à 5 ans, atteints de kwashiorkor ou de marasme (dont certains sont morts), hospitalisés dans le service de pédiatrie de l'hôpital de Brazzaville.

Les familles de ces enfants malnutris apparaissent particulièrement bien intégrées à la vie urbaine. Seules deux des quinze familles peuvent être qualifiées de "pauvres" dans le contexte de Brazzaville. De plus, ces familles ne sont pas constituées par de nouveaux citadins isolés ; au contraire, elles s'intègrent au sein de véritables segments de lignage ayant des ramifications dans plusieurs quartiers de Brazzaville. Il n'y a donc pas toujours relation entre précarité du niveau socio-économique des familles et malnutrition, et on peut donc s'interroger sur l'aspect déterminant des facteurs sociologiques pour certains cas de malnutrition.

18 SEP. 1990

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 30.633 ep 1

Cote : B M 2 VIII

Les cas de malnutrition auxquels nous nous sommes intéressés concernent des enfants de femmes jeunes (entre 17 et 30 ans), dont certaines en cours de scolarité, qui ont un statut matrimonial peu ou pas affirmé. Cette constatation pose le problème de la relation entre statut des jeunes mères à Brazzaville et malnutrition.

Il existe à Brazzaville une certaine tolérance (davantage au niveau des familles qu'au niveau des institutions scolaires ou sanitaires) à l'égard des naissances hors mariage (1). A Brazzaville, la fécondité reste une valeur essentielle, et, comme partout ailleurs, pour une femme, le seul moyen de prouver sa fertilité est de montrer sa fécondité. Par ailleurs, le milieu traditionnel ne condamne pas toujours les naissances avant le mariage. Enfin, les parents de la femme apprécient la perspective d'allègement pour l'économie domestique que représente la prise en charge de la mère et de l'enfant par le père de l'enfant. D'une manière générale, le fait-même de la procréation en dehors d'une union socialement reconnue n'est pas réprouvé.

Cependant, la naissance d'un enfant pose, peu ou prou, le problème de la relation entre le père et la mère d'un enfant en terme de mariage ; et les conditions de vie urbaine modifient sensiblement les pratiques du mariage. En ville, le lien entre un homme et une femme risque de s'établir au hasard, une femme peut "faire des enfants n'importe où", pour reprendre une expression congolaise, contrairement à la pratique en milieu villageois.

(1) Par "mariage" il faut entendre ici l'aboutissement d'un processus marqué par toute une série de prestations de la famille du prétendant à la famille de la future épouse.

En effet, en milieu villageois, les individus se meuvent dans un "espace social" qui est aussi celui de leur famille. Pour un individu, le choix du partenaire s'inscrit dans un réseau d'alliances matrimoniales contrôlé par les chefs de famille, et la probabilité pour que des enfants soient faits "n'importe où" est réduite. Par ailleurs, le comportement des chefs des familles, dont l'autorité se fonde notamment sur le contrôle de l'accès aux femmes, est guidé par la nécessité de maintenir les alliances, ce qui limite par là-même leur liberté d'action.

Au contraire, en ville, le lien qui se tisse entre un homme et une femme peut mettre en relation deux espaces sociaux étrangers l'un à l'autre. Dès lors les familles ne peuvent plus contrôler le choix du partenaire de leurs descendants qui ne s'inscrit plus dans un réseau d'alliances. Les enfants peuvent être "faits n'importe où". Mais à l'effet centrifuge associé à la "liberté" du choix du partenaire, s'oppose l'effet centripète de l'autorité des chefs de familles. Ces derniers ne peuvent plus cependant fonder leur autorité sur le contrôle des réseaux d'alliances ; le poids de leur autorité va se reporter sur le contrôle du mariage lui-même, et cela avec d'autant plus de liberté qu'ils ne sont plus limités par des alliances pré-établies. Alors, tous les "abus" sont possibles, et chacune des étapes qui mène vers la concrétisation de l'union entre le père et la mère de l'enfant peut être la source de difficultés insurmontables.

Dans un tel contexte, même lorsqu'il n'y a pas d'opposition *a priori* des familles et que le processus dans lequel se sont engagés le prétendant et la mère de l'enfant semble aller dans le sens d'une reconnaissance du lien, persiste toujours l'éventualité d'un devenir difficile de la relation, et finalement d'une opposition de fait des

1. Naissances "hors mariage" et conditions de l'alliance en ville

Les cas de malnutrition auxquels nous nous sommes intéressés concernent des enfants de femmes jeunes (entre 17 et 30 ans), dont certaines en cours de scolarité, qui ont un statut matrimonial peu ou pas affirmé. Cette constatation pose le problème de la relation entre statut des jeunes mères à Brazzaville et malnutrition.

Il existe à Brazzaville une certaine tolérance (davantage au niveau des familles qu'au niveau des institutions scolaires ou sanitaires) à l'égard des naissances hors mariage (1). A Brazzaville, la fécondité reste une valeur essentielle, et, comme partout ailleurs, pour une femme, le seul moyen de prouver sa fertilité est de montrer sa fécondité. Par ailleurs, le milieu traditionnel ne condamne pas toujours les naissances avant le mariage. Enfin, les parents de la femme apprécient la perspective d'allègement pour l'économie domestique que représente la prise en charge de la mère et de l'enfant par le père de l'enfant. D'une manière générale, le fait-même de la procréation en dehors d'une union socialement reconnue n'est pas réprouvé.

Cependant, la naissance d'un enfant pose, peu ou prou, le problème de la relation entre le père et la mère d'un enfant en terme de mariage ; et les conditions de vie urbaine modifient sensiblement les pratiques du mariage. En ville, le lien entre un homme et une femme risque de s'établir au hasard, une femme peut "faire des enfants n'importe où", pour reprendre une expression congolaise, contrairement à la pratique en milieu villageois.

(1) Par "mariage" il faut entendre ici l'aboutissement d'un processus marqué par toute une série de prestations de la famille du prétendant à la famille de la future épouse.

En effet, en milieu villageois, les individus se meuvent dans un "espace social" qui est aussi celui de leur famille. Pour un individu, le choix du partenaire s'inscrit dans un réseau d'alliances matrimoniales contrôlé par les chefs de famille, et la probabilité pour que des enfants soient faits "n'importe où" est réduite. Par ailleurs, le comportement des chefs des familles, dont l'autorité se fonde notamment sur le contrôle de l'accès aux femmes, est guidé par la nécessité de maintenir les alliances, ce qui limite par là-même leur liberté d'action.

Au contraire, en ville, le lien qui se tisse entre un homme et une femme peut mettre en relation deux espaces sociaux étrangers l'un à l'autre. Dès lors les familles ne peuvent plus contrôler le choix du partenaire de leurs descendants qui ne s'inscrit plus dans un réseau d'alliances. Les enfants peuvent être "faits n'importe où". Mais à l'effet centrifuge associé à la "liberté" du choix du partenaire, s'oppose l'effet centripète de l'autorité des chefs de familles. Ces derniers ne peuvent plus cependant fonder leur autorité sur le contrôle des réseaux d'alliances ; le poids de leur autorité va se reporter sur le contrôle du mariage lui-même, et cela avec d'autant plus de liberté qu'ils ne sont plus limités par des alliances pré-établies. Alors, tous les "abus" sont possibles, et chacune des étapes qui mène vers la concrétisation de l'union entre le père et la mère de l'enfant peut être la source de difficultés insurmontables.

Dans un tel contexte, même lorsqu'il n'y a pas d'opposition *a priori* des familles et que le processus dans lequel se sont engagés le prétendant et la mère de l'enfant semble aller dans le sens d'une reconnaissance du lien, persiste toujours l'éventualité d'un devenir difficile de la relation, et finalement d'une opposition de fait des

familles à la reconnaissance de l'union. A un moment donné du processus de mariage, la famille de la mère de l'enfant peut estimer que le prétendant n'a pas suffisamment de "moyens". "Manquer de moyens" peut avoir deux significations non exclusives l'une de l'autre. Soit, étant donné la situation économique de la famille de l'homme, la femme et/ou sa famille posent des exigences telles qu'il est impossible pour le prétendant et sa famille de satisfaire la famille de la femme. Soit la famille du prétendant, réprouvant toute possibilité d'union, refuse d'aider son "fils" pour les dépenses demandées par la famille de la femme. Le prétendant, ne pouvant alors répondre "immédiatement" à la demande, sera confronté à un mécontentement toujours plus grand qui pourra aboutir à l'interruption du processus de mariage. Cette interruption peut déclencher un autre processus : un isolement progressif du père et/ou de la mère de l'enfant au sein de leur famille qui aboutira à une incapacité de répondre aux besoins de l'enfant.

2. L'isolement du couple mère/enfant

Les jeunes pères et les jeunes mères sont dans un état de dépendance extrême vis-à-vis de leur famille. Souvent en cours de scolarité ou jeunes chômeurs, ils ne disposent pas eux-mêmes des ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de l'enfant. Par ailleurs, le contexte urbain amène les jeunes garçons et les jeunes filles à entretenir des relations plus relâchées avec les membres de leur groupe résidentiel, à avoir un intérêt et une habileté moindres pour les tâches domestiques que leurs homologues ruraux. Enfin, les "sollicitations urbaines" d'ordre diverse, ou encore les activités scolaires, peuvent amener une jeune mère à devoir se déplacer sans son enfant. Pour l'ensemble de ces raisons, la jeune mère doit donc pouvoir compter sur les solidarités familiales pour élever son enfant, et cela tant du point de vue financier que domestique.

L'interruption du processus du mariage, qui marque l'opposition à la reconnaissance de l'union, peut conduire les membres du groupe résidentiel des familles du père et de la mère de l'enfant à se désolidariser progressivement du couple. Si le chef de famille manifeste clairement son opposition, les autres membres du groupe auront une propension toujours moindre à soutenir la jeune mère. De plus, au Congo, tout conflit en vient à se "teinter" de sorcellerie. Une maladie de l'enfant pourra éveiller des soupçons à l'égard de tel ou tel parent qui s'oppose à l'union. Dans le processus d'isolement qui s'engage, les autres membres de la famille pourront adopter une attitude d'impuissance face à la volonté du parent qui aura "attaqué" l'enfant en sorcellerie, "attaque" qui peut être considérée d'ailleurs comme plus ou moins légitime puisqu'elle est la condamnation d'une "faute". Au bout du compte, le jeune couple, ou le parent qui a en charge l'enfant, en arrive à être "seul contre tous".

3. Le statut de la jeune mère : jeune fille ou épouse ?

La reproduction biologique met en jeu la reproduction sociale, et la reproduction sociale s'exprime notamment au travers de la reproduction des statuts au sein de la famille. Or, pour ces jeunes mères qui conçoivent avant que ne soit reconnu le lien avec le père de l'enfant, peut se poser un problème de statut. Si, pour les raisons que nous avons évoquées, le lien entre la jeune mère et le prétendant ne se concrétise pas, c'est-à-dire si le processus du mariage est interrompu, la femme encourt le risque de devenir mère sans être épouse. Devenir mère sans être épouse, signifie prétendre accéder au statut social de "mère", nécessaire à la reproduction sociale du groupe contrôlée par les chefs de famille. Contrôler signifie, entre autres, rendre possible la transformation du lien entre un homme et une femme en mariage et,

par conséquent, rendre nécessaire l'accès au statut d'épouse (au moins potentielle) pour une mère. Dans ces conditions, toute femme devenant mère sans perspective de devenir épouse peut devenir un cas sociologiquement intolérable, voire aberrant pour le groupe : n'ayant plus le statut de "jeune fille" parce que mère biologique, elle ne peut cependant devenir une "mère sociale" parce qu'elle n'est pas "épouse".

Envers ces femmes "hors statut", l'environnement familial en arrive à ne plus se sentir aucune obligation, ni à l'égard de la mère, ni surtout à l'égard de l'enfant cause de l'absence de statut. A mesure que la tension monte au sein des familles, les solidarités familiales, qui engendrent l'aide financière et domestique dont la jeune mère a besoin joueront de moins en moins. La jeune mère sera alors dans une incapacité toujours plus grande de répondre aux besoins de l'enfant ; et elle sera sans doute d'autant moins attentive que son enfant est la cause de l'hostilité de son environnement familial. L'isolement économique et sociologique qui s'ensuit peut conduire l'enfant, et même la mère, à la mort. Et les attaques en sorcellerie, que l'on dit provoquer les maladies ou la mort des enfants, pourraient être un des moyens que le groupe familial se donne pour permettre aux mères biologiques de recouvrer un statut, soit en contraignant le jeune couple à respecter les règles du jeu de l'alliance en milieu urbain, soit en laissant mourir l'enfant.

Résumé

Une enquête réalisée sur quelques cas de malnutrition grave à Brazzaville a montré qu'il n'existe pas nécessairement de relation entre malnutrition et niveau socio-économique de la famille de l'enfant. A Brazzaville, les

naissances hors-mariage sont fréquentes; et, avec les conditions de vie urbaine, il existe des possibilités accrues (par rapport au milieu villageois) pour que la transformation du lien entre un homme et une femme en union socialement reconnue devienne source de conflits. Ainsi, le père et la mère d'un enfant peuvent être confrontés à des pressions familiales de plus en plus fortes, et, dans un contexte où tout incident dans le développement de l'enfant peut être rapproché de pratiques de sorcellerie, ils risquent de ne plus bénéficier des aides financières et domestiques nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant. Un tel processus amènera progressivement l'enfant vers un état nutritionnel de plus en plus précaire, et cela quel que soit le niveau socio-économique global de sa famille d'origine.

Summary : A sociological approach to serious states of malnutrition in Brazzaville (R.P. Congo)

An investigation conducted at the Department of Pediatrics of the Hospital of Brazzaville has shown the occurrence of serious cases of malnutrition (kwashiorkor and marasmus which resulted in death for some of the children). In considering the position of the head of household, most of the families of those malnourished children's showed a satisfactory economic level. The question then became that of identifying the sociological causes determinant in some cases of serious malnutrition.

The mothers of these malnourished children are young, on one hand, and on the other hand, do not hold a confirmed matrimonial status. In Brazzaville, births occurring out of the marriage bond, that is to say births which do not result from a socially recognized union, are frequent. Now the birth of a child spells the problem of the social recognition of the bond between the father and the mother of the child, considering that the social validity of this union is dependent upon its approval by the families.

In the city, as compared to the village environment, chances for conflicts arising from the social recognition of a bond between a man and a woman are increased. The birth of a child, which questions the terms of marriage, may lead families to oppose themselves to the actual marriage. Then a process develops of progressive isolation of the father and/or the mother of the child within the household and, furthermore, within the family group. A young father or a young mother,

with no resources of their own, may find themselves in family groups who feel a decreased sense of obligation toward them. Faced with strengthening family pressures, and placed in a position such that any incident in the growth of the child may be linked with witchcraft, the mother and the father no longer benefit from financial or domestic help necessary to satisfy the child's needs. Such a process leads the child progressively to a more precarious nutritional state, whatever the global socio-economic level of his family.

In African societies, only two types of status are possible for women : to be a maid or a woman who is both a spouse and a mother. The young women cited earlier are mothers with no prospect to become spouses. Therefore, to the social group, young mothers in such situations become cases of sociological aberration. Does not the child's death, in some cases, allow these young women to recover a status ?

TAILLE, CROISSANCE ET RETARD SCOLAIRE EN MARTINIQUE

Ph. CHEVALIER, F. DELPEUCH

ORSTOM Nutrition, Institut Bouisson Bertrand
ZOLAD, Rue de la Croix Verte, 34100 MONTPELLIER

RESUME

En Martinique, la proportion d'enfants retardés scolaires est 2 à 4 fois plus élevée parmi les enfants ayant une taille pour l'âge inférieure à 90 p.cent de la médiane NCHS. Une étude rétrospective nous a permis de mettre en évidence un poids de naissance significativement plus bas chez ces enfants ainsi qu'une chute du poids pour l'âge dès 3 mois, stabilisée vers 2 ans autour de 80 p.cent sans rattrapage ultérieur. Ces observations pourraient être utilisées pour la surveillance scolaire.

SUMMARY

In a preceding nutritional survey, we have found that school delay prevalence is twice to four times more important in stunted schoolchildren. A retrospective longitudinal study show that stunted schoolchildren had lower birthweight and an impaired weight growth from 3 months of age. At age of 2 years, weight reaches the 3rd percentile and no further weight recovery is observed. Use of these data like school delay risk is discussed.

INTRODUCTION

La population martiniquaise, 3 fois plus dense que celle de la Métropole, compte plus de 50 p.cent de moins de 20 ans (1). Les enfants ayant de 5 à 15 ans, représentant à eux seuls, 28 p.cent (2), nous avons effectué, une enquête sur plus de 8000 enfants dont 5806 enfants de CP et de CM2, soit 34,8 p.cent et 29 p.cent des enfants scolarisés dans ces classes (3).

Les pourcentages d'enfants ayant une taille pour l'âge inférieure à 90 p.cent de la médiane NCHS sont voisins de ceux de la population de référence sauf pour les enfants les plus âgés de CP et de CM2 (tableau 1).